Journée « portes ouvertes » : mercredi 25 juin 2025 de 15h à 20h Les courses d'école seront accueillies cette année entre le 10 juin et le 24 juin 2025 La base de loisirs est ouverte aux enfants (camps) du lundi 30 juin au vendredi 22 août 2025

RÈGLEMENT

Horaires

Les parents déposent et reprennent leur enfant en transports publics (TPG), vélo, à pied ou en voiture aux horaires suivants : - arrivées sur la base de loisirs : de 07h30 à 08h45 (le lundi à partir de 07h00)

- départs de la base de loisirs : de 17h00 à 18h30

Merci de nous adresser un mail ou un SMS si vous souhaitez amener ou reprendre votre enfant en dehors de ces horaires.

Les activités journalières débutent à 09h00 et se terminent à 17h00.

Merci de vous rendre sur la base de loisirs par vos propres moyens, (bus TPG ligne 21 & 43 – arrêt La Traille) ou en voiture : Un plan d'accès se trouve sur notre site internet.

Matériel à prendre - le tout dans un sac de voyage (merci d'inscrire le nom sur les habits)

- sac de couchage chaud et un pullover chaud (certaines nuits sont humides et fraîches...)
- habits de rechange (t-shirt(s), short(s), pull(s), chaussette(s), sous-vêtements, etc...)
- costume de bain, linge, chapeau, crème solaire, lunettes de soleil
- veste pour la pluie, chaussures de sport, gourde
- un drap housse 1 place et un oreiller
- nécessaire de toilette
- instruments de musique (facultatif)
- médicament personnel / les médicaments personnels devront être remis à l'assistant(e) sanitaire lors de l'arrivée. (Il devra y figurer le nom, prénom ainsi que la posologie).

Les participants qui viennent sur la base de loisirs avec leur téléphone portable doivent le laisser au secrétariat et peuvent l'utiliser, chaque jour, entre 17 et 18h30 (19h00 pour les plus grands). L'utilisation de jeux vidéo ou DVD personnels est interdite.

Un numéro d'URGENCE est disponible pour les parents 24h/24h durant tout l'été (pour les urgences uniquement).

Le secrétariat téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h. En dehors des horaires indiqués vous pouvez nous contacter par mail ou par SMS.

Confirmation d'inscription

À réception du paiement dans le délai imparti, la réservation est enregistrée définitivement et le présent règlement accepté.

Soutien financier des communes

Une réduction est octroyée à toutes les familles résidant sur le canton de Genève. Le montant de cette réduction varie en fonction de la commune de résidence et est indiqué directement sur chaque inscription.

Désistement

Tout désistement doit se faire par e-mail et une somme de frs. 100.- minimum sera retenue dans tous les cas. Merci de nous indiquer votre n° de compte pour le remboursement. Si l'annulation intervient :

- jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début du séjour, nous remboursons la totalité du camp moins 100 CHF)
- durant les 10 jours ouvrables avant le début du séjour, la moitié du prix du séjour après déduction des 100 CHF sera remboursée
- moins de 5 jours ouvrables avant le début du camp (sans certificat médical), la totalité du prix sera retenue.

Si le désistement intervient durant le séjour, aucun remboursement ne peut être exigé, même avec un certificat médical, les frais ayant déjà été engagée.

Les participants qui quittent le séjour en cours ou ceux qui sont renvoyés, ne peuvent prétendre à un remboursement, même partiel.

Pour ce qui est des activités partenaires nous ne pouvons assurer un remboursement si le nombre d'inscrits à été confirmé à notre partenaire. Ni dans le cas ou votre enfant refuserait d'y prendre part (à l'exception des 4-6 ans inscrit à l'accrobranche).

La direction se réserve le droit de ne pas accepter un enfant dans l'enceinte du camp si celui-ci présente un comportement qui mettrait en péril la santé morale, physique et affective de lui-même, des autres enfants ou des équipes encadrantes ou si nous n'avons pas été informé au préalable d'un trouble nécessitant un encadrement particulier.

Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Réduction de prix

Le fonds Mimosa peut accorder des réductions aux familles qui en auraient besoin. N'hésitez pas à prendre contact avec la Croix-Rouge genevoise.

Des arrangements de paiements sont également possible sur demande à l'adresse : <u>info@geneve-loisirs.ch</u>

Assurances

Les assurances personnelles maladies, accident et responsabilité civile sont obligatoires pour les participants. L'assurance accident de Genève-loisirs n'est que complémentaire. Les frais consécutifs à la maladie ou à l'accident d'un participant sont à la charge du responsable légal et sont à rembourser à Genève-loisirs dès la fin du séjour.

Le vol, la perte et la dégradation des effets personnels ne sont pas assurés par Genève-loisirs. Les frais de renvoi sont à la charge des responsables légaux.

Sécurité

Les participants ont l'obligation de suivre les consignes données par les moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles.

Informations privées

Toutes les informations privées et individuelles transmises à Genève-loisirs sont uniquement traitées dans le cadre de l'organisation des activités de Genève-loisirs. Ces informations ne seront jamais données ou vendues à autrui. Les images, prises par un photographe ou vidéaste de l'association, lors des activités, peuvent être uniquement utilisées sur les supports de communication de l'association.

Les parents voulant restreindre l'utilisation d'images doivent adresser un e-mail spécifique au secrétariat de Genève-loisirs à l'adresse : info@geneve-loisirs.ch.

Remarques

Nous nous réservons le droit de modifier les activités et les moyens de transport décrits dans les textes de nos programmes et site internet, selon les conditions de chaque séjour. Chaque enfant et adolescent participe à l'ensemble de la vie communautaire du séjour : préparation des repas, rangements, vaisselle, animation des soirées, jeux, etc. Adhéré au présent règlement inclus l'adhésion au projet pédagogique de notre association (consultable sur notre site internet).

Mesures Covid-19

Un plan de protection a été élaboré par l'association Genève-loisirs. Ce plan est disponible sur la page d'accueil de notre site internet.

Ces mesures de protection sont susceptibles d'être modifiées et adaptées en tout temps selon l'évolution des directives des autorités sanitaires et de jeunesse fédérale et cantonale.

En cas d'annulation de séjour suite à une décision du médecin cantonal, aucun remboursement ne peut être exigé. Dans ce cas, l'association s'engage à rembourser les frais non-engagés au moment de la décision.